



L'HEBDO DISCIPLINAIRE

7 janvier 2022

La Commission Régionale de Discipline du jeudi 6 janvier 2022 a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- 1 équipe a écopé de 5 matchs de suspension de terrain dont 2 avec sursis pour, menaces et insultes jet de projectile envers officiels.
- 1 équipe a écopé de 2 matchs de suspension de terrain ferme pour jet de pétard sur le terrain, pendant la rencontre.
- 1 équipe a été sanctionnée de la perte d'une rencontre par pénalité ;
- 1 dirigeant a écopé de 9 mois de suspension dont 4 avec sursis, pour comportement injurieux et menaçant envers un officiel ;
- 1 dirigeant a écopé de 12 matchs de suspension dont 6 avec sursis, pour comportement intimidant envers un adversaire pendant la rencontre.
- 1 joueur a écopé de 12 matchs de suspension dont 6 avec sursis, pour comportement grossier et menaçant envers un officiel.
- 1 joueur a écopé de 8 matchs de suspension dont 2 avec sursis pour acte de brutalité envers un adversaire en dehors d'une action de jeu.
- 3 dirigeants ont écopé de 5 matchs de suspension dont 2 avec sursis, pour manquement à leur obligation de résultat sur la sécurité.
- 2 joueurs ont écopé de 4 matchs de suspension ferme pour propos grossiers envers un officiel.
- 3 joueurs ont écopé de 3 matchs de suspension ferme pour faute grossière envers un adversaire.
- 2 joueurs a écopé de 3 matchs de suspension ferme pour comportement blessant envers un officiel.
- 1 joueur a écopé de 3 matchs de suspension ferme pour comportement injurieux envers un adversaire.
- 3 joueurs ont écopé de 2 matchs de suspension ferme pour anéantissement d'une occasion de but.
- 1 joueur a écopé de 2 matchs de suspension ferme pour comportement excessif envers un adversaire.
- 8 joueurs ont écopé de 1 match de suspension pour récurrence avertissement.
- 1 dossier avec convocations des parties pour une audition en séance plénière.

La prochaine réunion de la commission de discipline est programmée le jeudi 13 janvier 2022 à 18 heures.



L'HEBDO DISCIPLINAIRE

14 janvier 2022

La Commission Régionale de Discipline du jeudi 13 janvier 2022 a notamment prononcé les sanctions suivantes :

- 1 Joueur a écopé de 2 ans de suspension ferme en raison d'un comportement blessant, grossier et injurieux, obscène, intimidant et menaçant et d'une tentative de brutalité envers un officiel ;
- 1 Dirigeant a écopé de 6 mois de suspension ferme en raison d'un comportement excessif et déplacé, intimidant et menaçant envers dirigeant adverse ;
- 1 Dirigeant a écopé de 14 match(es) Dont 4 avec sursis en raison d'un comportement intimidant et menaçant envers un dirigeant ;
- 1 Joueur a écopé de 7 match(es) de suspension ferme en raison d'un acte de brutalité et d'un comportement excessif envers un adversaire ;
- 4 Joueurs ont écopé de 7 match(es) de suspension ferme en raison d'un acte de brutalité envers un adversaire ;
- 2 Joueurs ont écopé de 7 match(es) Dont 2 avec sursis en raison d'un comportement intimidant et d'une bousculade volontaire envers un adversaire ;
- 1 Joueur a écopé de 6 match(es) de suspension ferme en raison d'une tentative de brutalité envers un adversaire ;
- 1 Joueur a écopé de 4 match(es) de suspension ferme en raison d'un acte de brutalité envers un adversaire ;
- 2 Joueurs ont écopé de 3 match(es) de suspension ferme en raison d'une faute grossière envers un adversaire ;
- 1 Dirigeant a écopé de 3 match(es) avec sursis en raison d'un comportement excessif et déplacé envers un adversaire ;
- 1 Joueuse a écopé de 2 match(es) de suspension ferme en raison d'un comportement déplacé envers un adversaire ;
- 2 Joueurs ont écopé de 1 match(es) de suspension ferme en raison d'une récidive avertissement ;
- 2 Clubs ont écopé d'un rappel à l'ordre pour manquements à la sécurité ;
- 2 Equipes ont été sanctionnées de la désignation de trois arbitres et d'un délégué à leurs charges respectives pour la rencontre retour ;
- 1 équipe a été sanctionnée de la perte d'une rencontre par pénalité ;